



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES
MINIMALES

N°: AT/DO30/SDFS/DAL/S-ACH/AAO/N°24/2019
«TRAVAUX DE CANALISATIONS URBAINES»

La Direction Opérationnelle de Ouargla lance l'avis d'appel d'offres national ouvert avec exigence de capacités minimales pour : «Travaux de canalisations urbaines» constitué de sept (07) lots séparés comme suit :

N°lot	Désignation	Distance (KM/Artère)	Distance (KM/Alv)
01	El khobna – Taibat	0,010	0,180
02	MSAN BAMN	0,255	0,520
03	HAI NAKHIL 2 - Touggourt	0,010	0,060
04	ODN cite 100 LOGTs Wilaya haiennacer C300-001-01	1,600	8,710
05	ODN cite 1096 LOGTsELMostakbal 1 C300-002-01	4,953	16,674
06	ODN cite 184 et 300 LOGTsELMostakbal 3 C300-003-01, C300-003-02	2,800	12,060
07	Uplink MSAN ElWouroudTouggourt	0.600	1,200

Les entreprises qualifiées et intéressées par le présent Avis d'Appel d'Offres peuvent retirer le cahier des charges sous le visa N° **226 du 08/08/ 2019** contre le paiement d'une somme de deux mille dinars algériens (2000.00 DA) non remboursable, représentant les frais de documentation et de reprographie à verser auprès de la Direction Opérationnelle d'Ouargla Rue ROUABAH Abderrahmane Ouargla.

Le présent appel d'offres s'adresse uniquement aux personnes physiques et/ou morales soumissionnant seules ou dans le cadre de groupements momentanés d'entreprises, qualifiées dans le domaine des travaux de génie civil et canalisation, travaux publics, bâtiment et hydrauliques, de droit algérien, ayant les capacités techniques et financières pour la réalisation du projet selon les paliers suivants :

Palier 01 : Pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires(artère) : Seuls les soumissionnaires possédant un certificat de qualification et classification de 01et plus sont appelés à soumissionner pour ces lots.

Palier 02 : Pour les lots dont la distance est inférieure ou égale à 600 mètres linéaires (artère) : Aucune qualification n'est exigée pour ces lots.

A l'appui de leurs soumissions, les candidats devront obligatoirement joindre les documents exigés par la réglementation en vigueur, soit :

- 1-Un Dossier administratif ;
- 2-une Offre technique ;
- 3-une Offre financière.

DOSSIER ADMINISTRATIF dans une enveloppe à part contenant :

- Une déclaration de probité, renseignée, signée, datée et comportant le cachet de l'entreprise, établie selon le modèle joint en annexe02 ;
- Copie du numéro d'identification fiscale « NIF » ;
- Copie des statuts de l'entreprise, le cas échéant ;
- Délégation de pouvoir de signature, le cas échéant, établie selon le modèle joint en annexe 10 ;
- Copie de l'extrait du registre du commerce ;

- Copie des attestations de mise à jour CNAS, CASNOS en cours de validité ;
- Copie de l'extrait de rôle en cours de validité, apuré ou avec échéancier de paiement ;
- Copie de la dernière attestation de dépôt des comptes sociaux du CNRC ;
- L'extrait du casier judiciaire N°03 du soumissionnaire lorsqu'il s'agit d'une personne physique et du gérant ou du directeur général de l'entreprise lorsqu'il s'agit d'une personne morale en cours de validité ;
- La convention de Groupement momentané, dûment signée et datée par les fondés de pouvoirs des entreprises respectives, le cas échéant.

OFFRE TECHNIQUE dans une enveloppe à part contenant :

- Une déclaration à souscrire **renseignée, signée, datée et comportant le cachet de l'entreprise, établie selon le modèle joint en annexe 01** ;
- Copie de l'attestation de qualification et classification pour les lots dont la distance est supérieure à 600 mètres linéaires (artère) ;
- Les références professionnelles détaillées de l'entreprise, portant principalement sur son expérience dans l'exécution des travaux de même nature, justifiées par des attestations de bonne exécution ou PV de réception ;
- La lettre d'engagement sur les moyens humains à affecter pour chaque lot, établie et signée, en respectant le model en (ANNEXE 06) ;
- La lettre d'engagement sur les moyens matériels à affecter pour chaque lot, établie et signée, en respectant le model en (ANNEXE 07) ;
- Lettre d'engagement sur les délais d'exécution pour chaque lot (ANNEXE 08) ;
- Lettre d'engagement sur la durée de garantie pour chaque lot (ANNEXE 09) ;
- Le présent cahier de charges portant le cachet et la signature du soumissionnaire précédés de la mention «lu et accepté».

OFFRE FINANCIERE dans une enveloppe à part contenant :

- 1- La lettre de soumission **renseignée, datée, signée, datée et cachetée par le soumissionnaire, respectant le modèle joint en annexe CCAG 3.**
- 2- Le bordereau des prix unitaires daté, signé, daté et cacheté, en hors taxes, en lettres et en chiffres, joint en annexe 04.
- 3- Le détail quantitatif et estimatif en hors taxes et en toutes taxes comprises daté, signé et cacheté, joint en annexe 05.

Le dossier administratif, l'offre technique et l'offre financière sont insérées dans des enveloppes séparées et fermées, indiquant, sur chaque enveloppe, la dénomination de l'opérateur économique, la référence et l'objet de l'appel d'offre ainsi que, chaque pli correspondant, la mention, « **dossier administratif** », « **offre technique** » et « **offre financière** ».

Les trois (03) enveloppes susmentionnées sont insérées dans une seule enveloppe externe fermée et anonyme, aucun signe d'identification du soumissionnaire comportant les mentions suivantes :

**ALGERIE TELECOM - SPA -
DIRECTION OPERATIONNELLE DE OUARGLA
APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES
N° AT/DO30/SDFS/DAL/S-ACH/AAO/N°24/2019
« TRAVAUX DE CANALISATIONS URBAINES »
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS ET EVALUATION DES
OFFRES »**



La date limite du dépôt des offres est fixée au 15^{ème} jour de 08h00 à 14h00, à partir de la 1^{ère} parution du présent avis d'appel d'offres dans la presse nationale.

Les soumissionnaires sont invités à assister à la séance d'ouverture des plis au niveau du siège de la Direction Opérationnelle d'Ouargla le même jour à **14h :00** au siège de la DO Ouargla.

Si ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour repos légal, la durée de préparation des offres est prorogée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les candidats restent tenus par leurs offres pendant une période de cent quatre-vingt (180) jours à compter de la date d'ouverture des plis.